

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 3 Juin 2010



L'an deux mille dix

Le 3 juin

Le **Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence

de **Monsieur Jacques MENUT, Maire**

Date de convocation : 26 mai 2010

PRESENTS :

Maires Délégués : M. ARNAUDINAUD J.P., M. POINTET J.CL.,

Conseillers Municipaux : M. BONNET J.CL., M. VIAUD A.,

M. DELAVIE J., M. De GILBERT F., M. ESPAGNET E, Mme DALY

Mme OUARY F., M. BENOIT BARNE L., M. NEIGE P., Mme SHARPE S.,

Mme GRANGE A., M. BONNEAU G., M. TALON J.P., Mme VOINEAU R.,

M. GOBIN J., M. MAILLETAS A., M. DUVAL J., M. PEYRONT M., M. DUBET G.

ABSENTE EXCUSEE : Mme DUMON I., donne procuration à M. J.C. BONNET

Membres Consultatifs présents : Mme PEILLET F., M. BEAUVAIS J.D.,

Mme GAUTRIAS J., M. VILMIN J., M. DUVAL S., Mme FAUVEL M.C.,

Membres Consultatifs excusés : M. MASSE R., Mme CROUIGNEAU L.,

Mme MOULINIER A., M. ATES D.

SECRETAIRE : M. BONNET J.C.

Le Maire demande à l'assemblée d'inscrire en complément de l'ordre du jour les questions suivantes :

- Décision modificative sur le budget eau et assainissement
- Convention de servitude avec E.R.D.F.

Décision modificative sur le budget eau et assainissement

Monsieur le Maire explique que les crédits ouverts à certains articles du budget eau et assainissement 2010 sont insuffisants et qu'il y a lieu de les modifier.

Voté à l'unanimité.

Convention de servitude avec E.R.D.F.

Monsieur le Maire explique qu'une convention de servitude a été signée avec E.R.D.F. pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles AI 251, AI 150 et AI 151 lieu dit « Batier » à La Roche-Chalais. Il est nécessaire de signer un acte notarié pour régulariser cette convention, les frais de notaire sont à la charge d'E.R.D.F.

Voté à l'unanimité.

1 - CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES 1ère CLASSE

Le maire fait part aux élus que deux agents des services techniques se sont présentés à l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe et qu'ils ont été admis.

Ainsi, il propose la création de ces deux nouveaux postes et la suppression des postes qu'ils occupent actuellement.

Voté à l'unanimité.

2 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Des redevances sont perçues par la commune pour occupation du domaine communal par divers organismes. Il en est ainsi pour BOUYGUES et France TELECOM.

BOUYGUES : la redevance 2010 est fixée à 2 126,34 € et un avenant pour modification de l'indexation est proposé.

France TELECOM : Il convient de solliciter les redevances 2008 pour un montant de 3 427 €, 2009 pour 3 685 € et 2010 pour 3 687 €.

Voté à l'unanimité.

3 - ASSISTANCE TECHNIQUE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le maire indique que le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) – service du Conseil Général – n'assure plus gratuitement l'assistance technique pour les communes non éligibles – ce qui est le cas pour La Roche-Chalais.

Ainsi le SATESE propose une prestation tarifée à 800 €/an par station (La Roche-Chalais, Saint-Michel de Rivière et Saint-Michel Léparon) et 650 €/ an et par site pour l'auto-surveillance règlementaire (deux sites sur La Roche-Chalais).

Voté à l'unanimité.

4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire rappelle les précédentes délibérations relatives au versement de subventions aux associations. Il indique que l'AECL a adressé un courrier tardif sollicitant une subvention de fonctionnement. Pour mémoire, en 2009, il a été versé 300 €. Monsieur le Maire propose de verser la somme de 300€.

Le collège DRONNE-DOUBLE de Saint Aulaye sollicite également une subvention pour les élèves licenciés à l'UNSS. Monsieur le Maire propose une participation de 10€ par élève. Ils sont au nombre de 11 pour cette année soit 110€.

Voté à l'unanimité.

5 - PROMESSE DE VENTE DE TERRAIN AU SDE

Le maire rappelle qu'en 2007, la commune avait délibéré favorablement à la vente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne d'une parcelle au lotissement de Batier pour la construction d'un transformateur.

Les intervenants ont depuis changé, ainsi que le numéro de parcelle et la superficie. Il informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (S.D.E.) représenté par son président, une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle section AI n° 282, d'une contenance de 184m², pour l'implantation d'un

poste de transformation public de distribution d'énergie électrique. La cession aura lieu moyennant le prix de un euro symbolique, les frais de géomètre seront à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge du S.D.E.

Voté à l'unanimité.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL - AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINT-MICHEL DE RIVIERE

Le maire rappelle le dossier d'aménagement du bourg de Saint-Michel de Rivière et indique que cette opération peut être subventionnée par le Conseil Général de la Dordogne au titre des aménagements de bourg à hauteur de 20% sur un plafond de dépenses de 300 000 €uros HT.

Ainsi, il demande aux élus de se prononcer pour solliciter une subvention maximale de 60 000 € auprès du département et valider le nouveau plan de financement.

Pour mémoire, le projet est estimé à 344 076 € HT.

Voté à l'unanimité.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL GENERAL POUR LA SALLE DES FETES

Le maire rappelle le dossier de réhabilitation de la Salle des Fêtes de La Roche-Chalais et indique que cette opération peut faire l'objet d'une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général de la Dordogne.

Il demande aux élus de se prononcer sur une demande de subvention de 50 000 euros et de valider le nouveau plan de financement.

Voté à l'unanimité.

8 - FRAIS DE MISSION DU CHARGE DE TOURISME

Le maire rappelle une précédente délibération prise en 2009 et engageant la commune à participer au salaire d'un chargé de mission recruté par le Syndicat Dronne-Double.

La communauté de communes de SAINT AULAYE recrute à compter du 1^{er} juin ce chargé de mission pour un temps incomplet de 21/35H, et la commune pour une durée de 14/35h.

Les frais de mission sont également à prendre en charge sur les mêmes bases, à savoir 60% pour la communauté de communes et 40% pour la commune.

Un état de frais global et mensuel sera présenté par l'agent à la communauté de communes. Le mandatement sera alors effectué par chaque administration selon la répartition.

Voté à l'unanimité.

9 - CONTRATS DE VILLE 2008, 2009 et 2010

Monsieur le maire rappelle les différentes discussions relatives aux contrats de ville signés avec le Conseil Général de la Dordogne. Il indique que l'opération « Maison des services » étant annulée, le report de la subvention de 2008, d'un montant de 50 309 € pourrait être reportée sur l'opération de réhabilitation de la Salle des Fêtes de LA ROCHE-CHALAIS, ainsi que les contrats de ville de 2009, d'un montant de 30 309 € et de 2010 d'un montant de 50 309€.

Le Maire demande aux élus de valider le plan de financement prévisionnel.

Voté à l'unanimité.

10 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Le maire signale que les frais de fonctionnement des écoles ont été demandés aux communes dont les enfants fréquentent les écoles de La Roche-Chalais.

La Commune de La Genétouze, concernée par un élève a fait savoir qu'elle avait délibéré pour fixer le montant maximum de sa participation à 550 € par enfant en école primaire. Le maire indique qu'il convient de prendre acte de leur délibération et de faire annuler le titre de recette émis par la commune d'un montant de 792,81€ pour le modifier à la somme de 550 €.

Voté à l'unanimité.

11 - LOCATION D'UN LOCAL A L'EVECHE

Le maire relate ses différentes interventions auprès de l'évêché de Périgueux, afin que ce dernier remette à disposition de la commune l'immeuble du presbytère pour installer les services de la Mairie. Le bâtiment n'est plus occupé par un prêtre depuis une dizaine d'année. Afin que la paroisse dispose d'un local pour ses différentes activités, le maire informe les élus qu'il a proposé à l'évêché un local attenant à celui prêté au Secours Catholique, rue des écus. Le montant du loyer pourrait être fixé à 150 €/ mois – charges et fluides compris, et doit faire l'objet d'un bail.

L'immeuble Place de la Victoire sera mis en vente.

Voté à l'unanimité.

12 - DEMANDE DE SUBVENTION AMENAGEMENT RUE ET PARKING A LA ROCHE-CHALAIS

Le maire rapporte que lors de la réunion cantonale il a été fait mention qu'une subvention exceptionnelle au titre du Fonds d'Equipement des Communes pourrait être allouée par le département pour les travaux de création des trottoirs et du parking rue de la Glacière. A ce jour, le taux est fixé à 40% du montant hors taxe des travaux, soit 14 508 €.

Voté à l'unanimité.

13 - VENTE D'UNE CHAPELLE AU CIMETIERE

Le maire rapporte qu'une délibération en date du 2 juillet 2009 doit être annulée compte tenu que la personne susceptible de racheter une chapelle au cimetière ne souhaite pas donner suite. Il rappelle qu'à cette occasion deux offres lui avaient été transmises et de ce fait propose aux élus de céder au prix de 5 000 €uros la chapelle en question à la personne ayant présenté la meilleure offre en second.

Voté à l'unanimité.

14 - HORAIRES ET TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE

Le Maire indique qu'il ne souhaite pas augmenter les tarifs de la piscine pour cette saison estivale. Il convient cependant de prendre acte des horaires, légèrement modifiés par rapport à l'année précédente :

- 1) Du 15 juin au 4 juillet : fermé le lundi ; ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 16H30 à 20H ; mercredi et week-end de 15H à 20H
- 2) A compter du 5 juillet : mardi au vendredi : 13H à 20H – du samedi au lundi : 15h à 20H

- 3) A compter du 1^{er} septembre : fermé le lundi ; ouvert le mardi, jeudi et vendredi de 16H30 à 20H ; mercredi et week-end de 15H à 20H

Voté à l'unanimité.

15 - CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU CHALEUR

Le maire rapporte qu'une demande informelle avait été adressée à la CUMA pour une étude de pré-faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois et création d'un réseau chaleur Place de l'Etoile. Cet équipement pourrait prendre en compte le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments suivants : gymnase, salle des fêtes, cinéma, écoles maternelle et primaire, centre de loisirs, restaurant scolaire, bibliothèque, EHPAD, etc....

L'étude de pré-faisabilité remise montre que le projet est économiquement rentable.

Il expose ensuite, qu'une étude de faisabilité est nécessaire et que celle-ci doit être réalisée par un bureau d'études et est financée à 80% par l'ADEME, le Conseil Général et le Conseil Régional d'Aquitaine.

Le projet de réalisation est quant à lui financé par la collectivité, le FEDER, l'ADEME, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Voté à l'unanimité.

16 - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le maire précise que le grade de rédacteur récemment créé n'est pas listé dans la délibération octroyant le régime indemnitaire aux agents. Il demande ainsi la création de l'IEMP au profit des agents relevant de ce grade, à compter du 1^{er} juin

Simultanément à cette correction, le maire indique qu'il y a lieu de créer également un régime indemnitaire pour le grade de contrôleur des travaux (poste vacant à ce jour) et explique qu'il existe aussi une Prime de Service et Rendement (PSR) et une Prime Spécifique de Service (PSS).

Voté à l'unanimité.

17 - AUGMENTATION DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

VALEUR DES SURTAXES COMMUNALES D'ASSAINISSEMENT POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES APPLICABLE AU 1^{ER} JUILLET 2010

Monsieur le maire propose une actualisation du tarif des surtaxes d'assainissement et indique que ces tarifs sont applicables sur tout le territoire de la commune et à compter du 1^{er} juillet 2010 :

TARIF HT	ACTUELS LRC-SMR/SML	AU 1^{ER} JUILLET 2010
Abonnement	40,172/31,354 €	40,172 €
Par m ³	néant/0,147 €	supprimé
De 1 à 50 m ³	0.098/ néant	0,103 €
Au-delà	0,193/néant	0,203 €

Les tarifs ci-dessus sont adoptés à l'unanimité et sont applicables dès le 1^{er} juillet 2010.

VALEUR DES SURTAXES COMMUNALES D'EAU POTABLE APPLICABLE AU 1^{er} JUILLET 2010

Sur proposition du Maire, le conseil municipal délibère sur les tarifs d'alimentation en eau potable – part communale.

Les nouveaux tarifs sont proposés :

TARIFS HT	ACTUELS	AU 1^{ER} JUILLET 2010
Prime fixe	44,792 €	44,792 €
De 1 à 50 m ³	0,099 €	0,157 €
De 50 à 100 m ³	0,238 €	supprimé
De 100 à 200 m ³	0,229 €	supprimé
Plus de 200 m ³	0,207 €	supprimé
Plus de 50 m ³	sans objet	0,374 €

Les tarifs ci-dessus sont adoptés à l'unanimité et sont applicables dès le 1^{er} juillet 2010.

18 - CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le maire indique qu'il a sollicité auprès d'un commerçant une cession de terrain en vue de réaliser son fleurissement.

Le propriétaire accepte la cession gratuite d'une bande de terre longeant la RD 674 à la sortie du bourg direction Coutras.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité.

19 - VENTE DE TERRAIN AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES A SAINT-MICHEL DE RIVIERE

Monsieur le Maire délégué de Saint-Michel de Rivière rappelle une délibération de l'Association Foncière de Remembrement du 12 janvier 2001 autorisant la vente d'une partie de la parcelle cadastrée 467 ZL 45 à Pérodiot et destinée à recevoir un poste de transformation électrique moyennant le prix de 1 franc le m². Les actes n'ont jamais été signés et cette parcelle n'appartient plus à l'A.F.R. qui a été dissoute depuis, mais appartient maintenant à la Commune.

Il propose de régulariser en cédant la parcelle nouvellement cadastrée 467 ZL 118 de 9m² au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne pour l'euro symbolique, les frais de notaire restant à la charge du S.D.E.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

LOCATION D'UNE CARAVANE 2 PLACES AU CAMPING

Monsieur le Maire explique qu'un jeune doit effectuer un stage de 6 semaines dans une entreprise de la commune et doit se loger durant la période du 15 mai au 26 juin 2010.

Cette location ayant lieu en période « creuse », il propose de passer ponctuellement le tarif de location d'une caravane 2 places de 85€ à 50€ pour la semaine. Le Conseil Municipal accepte le tarif de 50€ la semaine soit un total de 300€ pour les 6 semaines.

Voté à l'unanimité.

,

OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRGE PUBLIC

Le maire indique que des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et qu'il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

- **Halte nautique, Petit Balan, rue de la Glacière**

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 18.922,45 €.

La commune de LA ROCHE-CHALAIS s'engage à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Voté à l'unanimité.

REMPLACEMENT D'UN AGENT EN ARRÊT MALADIE

Monsieur le Maire délégué de Saint-Michel Léparon explique que la commune a eu recours à l'embauche d'un agent en CUI-CAE en remplacement d'un agent titulaire en arrêt maladie.

REGULARISATION ERREUR MATERIELLE FACTURE EDF

Le maire indique qu'une erreur matérielle a empêché à ERDF d'éditer les factures abonnement et consommations au locataire d'un logement communal de Saint Michel Léparon.

Aussi, il demande aux élus de répercuter sur ce locataire, en accord avec celui-ci, le montant de ces factures qui s'élèvent à 223,04 €uros T.T.C

Il propose d'échelonner la créance sur 4 mois, soit 55,76 € par mois.

ARRÊT DES TER EN GARE DE SAINT-AIGULIN / LA ROCHE-CHALAIS

Joël DUVAL signale à l'assemblée qu'à plusieurs reprises en mai - juin 2010, le premier TER du matin en provenance de Coutras et à destination d'Angoulême, prévu à l'arrêt en gare de SAINT AIGULIN – LA ROCHE CHALAIS, ne s'est pas arrêté, malgré la présence de voyageurs en attente. Monsieur le maire indique qu'il prendra contact avec le maire de SAINT AIGULIN afin d'étudier les raisons de ces anomalies et interviendra auprès de la SNCF.